



N° de résolution  
ou annotation

## MUNICIPALITÉ SAINT-MAJORIQUE-DE-GRANTHAM

### PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE DRUMMOND MUNICIPALITÉ DE SAINT-MAJORIQUE-DE-GRANTHAM

#### PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue le 8 septembre 2020, à 19h30, à la salle du conseil

Madame la mairesse, Line Fréchette, préside cette séance et les conseillers(ères) suivants(es) sont présents(es) :

Siège # 1	M. Daniel Nadeau	Siège # 4	M. Joël Jutras
Siège # 2	M. Jocelyn Brière	Siège # 5	Mme Nancy Letendre
Siège # 3	Mme Stéphanie Bonin		

Le conseiller, M. Marcel Sinclair est absent à cette séance.

Mme Emilie Trottier, directrice générale / secrétaire-trésorière, agit à titre de secrétaire d'assemblée à cette séance.

#### Ouverture de la séance

La mairesse, Mme Line Fréchette, constate le quorum à 19h30 et déclare la séance ouverte.

(2020-09-3099)

#### 1. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, appuyé par le conseiller, M. Jocelyn Brière, et résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté et rédigé en laissant l'item *Varia* ouvert à d'éventuels ajouts.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

#### **Ordre du jour:**

1. **Adoption** de l'ordre du jour
2. **Adoption** du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 août 2020
3. Dépôt des résultats du Sondage 2019
4. **Adoption** 1<sup>er</sup> projet: Règlement 582-20 amendant le règlement de zonage numéro 382-05 en vigueur concernant la modification des zones résidentielles H11 et H12
5. Therrien Couture avocats : Mandat pour l'analyse des soumissions dans le cadre du projet au Parc du Sanctuaire
6. **Autoriser** l'inscription de M. Joël Rainville à la formation *Opérateur d'autopompe* auprès de l'entreprise SAE
7. **Autoriser** l'embauche de 2 nouveaux pompiers pour le Service de sécurité des incendies
8. F. Houle électrique : Autoriser l'achat de 5 nouveaux luminaires 90 watts au montant de 4 167.85 \$, taxes incluses
9. **Autoriser** le remboursement de 2 vidanges de fosses septique
- 10.
11. **Autoriser** la tenue de la Fête Champêtre le 19 septembre prochain
12. Eureka Réseau Environnement : Mandat pour le rapport pour l'installation septique au Parc du Sanctuaire



## MUNICIPALITÉ SAINT-MAJORIQUE-DE-GRANTHAM

N° de résolution  
ou annotation

13. Comité consultatif en loisirs et culture : Nomination d'un nouveau membre
14. **Autoriser** le remboursement des sommes payées en trop pour l'entente loisirs aux municipalités de Saint-Edmond-de-Grantham et de St-Pie-de-Guire
15. **Autoriser** le remboursement des locations de salle jusqu'au 31 janvier 2021
16. **Adoption** des comptes à payer
17. Varia
18. Période de questions
19. Levée de l'assemblée

L'ordre du jour a été remis à chacun des membres du conseil et aux personnes présentes dans la salle.

(2020-09-3100)

### **2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 août 2020**

Il est proposé par le conseiller, M. Daniel Nadeau, appuyé par la conseillère, M. Stéphanie Bonin, et résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 août 2020 tel que présenté et rédigé avec dispense de lecture.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

(2020-09-3101)

### **3. Dépôt des résultats du Sondage 2019**

Les résultats du sondage portant sur les loisirs et la culture tenu auprès de la population à l'automne 2019 seront bientôt accessible sur le site web de la municipalité.

(2020-09-3102)

### **4. Adoption 1er projet: Règlement 582-20 amendant le règlement de zonage numéro 382-05 en vigueur concernant la modification des zones résidentielles H11 et H12**

**Attendu qu'**en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la municipalité peut modifier son règlement de zonage;

**Attendu que** la municipalité désire permettre l'usage habitation bi familiale (h2) dans certains secteurs;

**Attendu que** la zone H11 sera agrandie à même la zone H12;

**Attendu qu'**un avis de motion du présent règlement a été dûment donné par la conseillère, Mme Stéphanie Bonin lors de la séance du conseil ordinaire du 10 août 2020;

**Attendu qu'**une copie du présent règlement a été transmise aux membres du Conseil présents au plus tard deux (2) jours juridiques avant la séance à laquelle le présent règlement doit être adopté et que tous les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec*;

**En conséquence**, il est proposé par le conseiller, M. Daniel Nadeau, appuyé par la conseillère, Nancy Letendre, et résolu à l'unanimité des membres présents du conseil d'adopter le **premier projet** du règlement numéro **582-20** modifiant le règlement de zonage numéro 382-05 et qu'il y soit statué et décrété ce qui suit:

#### **Article 1**

Le préambule fait partie intégrante du présent projet de règlement.

#### **Article 2**



## MUNICIPALITÉ SAINT-MAJORIQUE-DE-GRANTHAM

N° de résolution  
ou annotation

Le plan de zonage, faisant partie intégrante du règlement de zonage numéro 382-05 en annexe B, est modifié comme suit :

La zone H11 est agrandie à même la zone H12, le tout tel que présenté au plan ci-joint en annexe A du présent règlement pour en faire intégrante.

### Article 3

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

(2020-09-3103)

### **5. Therrien Couture avocats : Mandat pour l'analyse des soumissions dans le cadre du projet au Parc du Sanctuaire**

Il est proposé par le conseiller, M. Joël Jutras, appuyé par le conseiller, M. Jocelyn Brière, et résolu de mandater le Firme d'avocats Therrien, Couture, Jolicoeur pour l'analyse des soumissions du bâtiment au Parc du Sanctuaire.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

(2020-09-3104)

### **6. Autoriser l'inscription de M. Joël Rainville à la formation Opérateur d'autopompe auprès de l'entreprise SAE**

Il est proposé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, appuyé par le conseiller, M. Daniel Nadeau, et résolu d'autoriser l'inscription du pompier Joël Rainville la formation *Opérateur d'autopompe*.

Les frais de déplacements sont à la charge de la municipalité.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

(2020-09-3105)

### **7. Autoriser l'embauche de 2 nouveaux pompiers pour le Service de sécurité des incendies**

**Attendu que** la municipalité doit respecter le schéma de couverture de risques;

**Attendu que** deux (2) pompiers ont fait connaitre leur intention de remettre leur démission;

**Attendu que** à la suite de ces deux démissions, la municipalité devra embaucher du nouveau personnel afin de remplir les exigences du schéma de couverture de risques;

**Attendu que** les candidats ont été rencontrés par les responsables du Service de sécurité des incendies de la municipalité;

**Attendu que** deux candidats ont été sélectionnés par les responsables;

**Attendu que** ces candidats ont complétés leurs formations pour exercer au sein d'un SSI;

**Attendu qu'**une partie de l'équipement de combat est disponible à la caserne et raison des récentes démissions;

**Attendu** la discussion des membres de ce conseil à cet effet;

**En conséquence**, il est proposé par le conseiller, M. Jocelyn Brière, appuyé par le conseiller, M. Joël Jutras, et résolu d'autoriser l'embauche, à titre de pompiers volontaires, de :

- Jonathan Tessier
- William Girard

Il est également résolu de procéder à l'achat des pièces nécessaires pour 2 habits de combat pour un montant maximal de 1 000 \$, plus taxes



## MUNICIPALITÉ SAINT-MAJORIQUE-DE-GRANTHAM

N° de résolution  
ou annotation

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

(2020-09-3106)

**8. F. Houle électrique : Autoriser l'achat de 5 nouveaux luminaires 90 watts au montant de 4 167.85 \$, taxes incluses**

Il est proposé par la conseillère, Mme Stéphanie Bonin, appuyé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, et résolu d'autoriser l'achat de luminaires auprès de l'entreprise F. Houle électrique pour les emplacements suivants :

- *aux abords du parc Jean-Yves Joyal (3)*
- *à l'intersection Jean-Yves – Élisée (1)*
- *à l'intersection Lecavalier- Diane (1)*

Il est également résolu de mandater Hydro-Québec pour l'installation des nouveaux luminaires.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

(2020-09-3107)

**9. Autoriser le remboursement de 2 vidanges de fosses septiques**

**Attendu que** le propriétaire du 1960, rue Jacques demande le remboursement de la vidange 2018;

**Attendu que** la municipalité n'a pas de bordereau de vidange pour cette adresse en 2018;

**Attendu que** le propriétaire du 1961, boulevard St-Joseph Ouest demande le remboursement d'une vidange d'urgence ayant eu lieu en octobre 2019;

**Attendu que** le propriétaire a acquitté les frais de vidange;

**Attendu que** cette vidange remplace la vidange prévue en 2020;

**Attendu** la discussion des membres de ce conseil à cet effet;

**En conséquence**, il est proposé par le conseiller, M. Joël Jutras, appuyé par le conseiller, M. Daniel Nadeau, et résolu d'autoriser le remboursement de ces vidanges au montant total de 322.26 \$.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

(2020-09-3108)

**10. Autoriser la tenue de la Fête Champêtre le 19 septembre prochain**

**Attendu que** la municipalité souhaite organiser un petit évènement pour les citoyens;

**Attendu** la discussion des membres de ce conseil à cet effet;

**En conséquence**, il est proposé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, appuyé par le conseiller, M. Jocelyn Brière, et résolu d'autoriser la tenue d'une Fête Champêtre, le 19 septembre prochain, au 1962, boulevard St-Joseph Ouest.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

(2020-09-3109)

**11. Eureka Réseau Environnement : Mandat pour le rapport pour l'installation septique au Parc du Sanctuaire**

**Attendu que** la municipalité souhaite construire un nouveau bâtiment au Parc du Sanctuaire;

**Attendu que** ce bâtiment pourrait être branché aux systèmes de traitement des eaux usées existant;

**Attendu que** la municipalité souhaite obtenir la confirmation que ce branchement est conforme;



N° de résolution  
ou annotation

## MUNICIPALITÉ SAINT-MAJORIQUE-DE-GRANTHAM

**Attendu** la discussion des membres de ce conseil à cet effet;

**En conséquence**, il est proposé par le conseiller, M. Daniel Nadeau, appuyé par la conseillère, Mme Stéphanie Bonin, et résolu de mandater la firme Eureka environnement pour la production d'un rapport confirmant la conformité du branchement.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

(2020-09-3110)

### 12. Comité consultatif en loisirs et culture : Nomination d'un nouveau membre

**Attendu que** la municipalité a reçu la démission de Mme Kathy Gagné en tant que membre-citoyen du Comité consultatif en loisirs et culture;

**Attendu que** Mme Cécile Pomerleau a fait connaître son intérêt à participer à ce comité;

**Attendu** la discussion des membres de ce conseil à cet effet;

**En conséquence**, il est proposé par le conseiller, M. Joël Jutras, appuyé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, et résolu d'autoriser la nomination de Mme Cécile Pomerleau à titre de membre-citoyen du Comité consultatif en loisirs et culture.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

(2020-09-3112)

### 13. Autoriser le remboursement des sommes payées en trop pour l'entente loisirs aux municipalités de Saint-Edmond-de-Grantham et de St-Pie-de-Guire

**Attendu que** la municipalité a conclu une entente de mise en commun pour le partage d'une ressource en loisirs avec les municipalités de Saint-Edmond-de-Grantham et de Saint-Pie-de-Guire;

**Attendu que** cette entente a pris fin en janvier 2020;

**Attendu que** les sommes versées par les municipalités de Saint-Edmond-de-Grantham et de St-Pie-de-Guire ont été trop élevées;

**Attendu que** la municipalité de Saint-Majorique souhaite acquérir le matériel informatique résultant de cette entente;

**Attendu** la discussion des membres de ce conseil à cet effet;

**En conséquence**, il est proposé par le conseiller, M. Jocelyn Brière, appuyé par le conseiller, M. Daniel Nadeau, et résolu d'autoriser le versement des montants suivants, incluant le rachat du matériel informatique :

Saint-Edmond-de-Grantham : 280,33 \$

Saint-Pie-de-Guire : 120.38 \$

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

(2020-09-3113)

### 14. Autoriser le remboursement des locations de salles jusqu'au 31 janvier 2021

**Attendu que** la salle municipale a été réservée pour la période des Fêtes avant le début de la pandémie;

**Attendu que** certains locataires ont choisi d'annuler leur évènement compte tenu des directives gouvernementales;

**Attendu** la discussion des membres de ce conseil à cet effet;

**En conséquence**, il est proposé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, appuyé par la conseillère, Mme Stéphanie Bonin, et résolu d'autoriser le remboursement des locations de salle déposées avant le début de la pandémie et ce, jusqu'au 31 janvier 2021.



## MUNICIPALITÉ SAINT-MAJORIQUE-DE-GRANTHAM

N° de résolution  
ou annotation

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

(2020-09-3114)

### 15. Présentation et approbation des comptes à payer

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose à cette séance du conseil la liste des comptes à payer, savoir :

Dépenses autorisées en vertu du Règlement numéro 572-19 sur la délégation de pouvoir	33 495.82\$
Salaires nets payés en août 2020	28 974.65 \$
Dépenses autorisées et approuvées par résolution	82 527.72\$
Dépenses à approuver par le conseil du 8 septembre 2020	67 058.06\$
<b>Total des dépenses au 8 septembre 2020 :</b>	<b>212 056.25 \$</b>

Il est proposé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, appuyé par le conseiller, M. Joël Jutras, et résolu à l'unanimité des membres présents d'approuver la présente liste des comptes à payer au 8 septembre 2020 et d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière, à en effectuer le paiement.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

(2020-09-3115)

### 16. Varia

#### 24. a) Autoriser l'embauche de M. Sylvain Mc Mahon pour l'entretien de la patinoire pour l'hiver 2020-2021

Il est proposé par la conseillère, Mme Stéphanie Bonin, appuyé par le conseiller, M. Jocelyn Brière et résolu d'autoriser l'embauche de M. Sylvain McMahan pour l'entretien de la patinoire pour la saison 2020-2021 pour un minimum de 20 heures par semaine.

#### 24. b) Commission de protection du territoire et des activités agricoles : Autoriser le dépôt d'une demande d'exclusion pour une superficie de 17,2 mètres carrés située sur le lot 4 433 613

**Attendu que** la décision de la CPTAQ portant le numéro 418102 a autorisé l'exclusion de la zone agricole les lots 4 433 583, 4 687 032 et 4 687 036;

**Attendu que** le promoteur du projet doit respecter une densité de 10 logements à l'hectare à l'intérieur des lots 4 433 583, 4 687 032 et 4 687 036;

**Attendu que** le promoteur souhaite utiliser une parcelle de 17,2 mètres carrés du lot 4 433 613 pour atteindre ses objectifs de densification;

**Attendu que** la demande est conforme au schéma d'aménagement révisé;

**Attendu que** le lot est utilisé à des fins de chemin public;

**Attendu qu'il** ne s'agit pas d'un immeuble protégé;

**Attendu que** les lots à proximité de la demande constituent des immeubles ce qui limite certaines activités agricoles;

**Attendu qu'il** n'y a pas de terrain disponible à l'intérieur du périmètre urbain pour accueillir cette demande;

**Attendu que** le potentiel des sols est de classe 4 (4-6MF 4-4FW) et que ses sols comportent des facteurs limitatifs très graves qui restreignent la gamme des cultures selon le *Résumé des codes de classification du potentiel des sols*;

**Attendu que** la demande d'autorisation n'aura aucun effet sur l'homogénéité de la zone agricole;



## MUNICIPALITÉ SAINT-MAJORIQUE-DE-GRANTHAM

N° de résolution  
ou annotation

**Attendu que** les conséquences d'une autorisation sur les activités agricoles existantes et sur le développement de ces activités agricoles ainsi que sur les possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants notamment, compte tenu des normes visant à atténuer les inconvénients reliés aux odeurs inhérentes;

**Attendu que** la demande d'autorisation n'entraînera pas de conséquence résultant de l'application des lois et règlements, notamment en matière d'environnement et plus particulièrement pour les établissements de production;

**Attendu qu'**une autorisation à des fins autres que l'agriculture n'aura aucun effet sur les activités agricoles existantes, les ressources d'eau et les possibilités agricoles des lots voisins;

**Attendu que** la demande est conforme aux règlements municipaux;

**Attendu qu'**aucun espace à l'extérieur de la zone agricole n'est disponible pour réaliser ce projet tel que présenté;

**Attendu que**, par la suite, ce dossier sera transmis à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour approbation;

**En conséquence**, il est proposé par la conseillère, Mme Stéphanie Bonin, appuyé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, et résolu de demander l'appui à la MRC de Drummond à la demande d'exclusion de la zone agricole pour une superficie de 17,2 mètres carrés du lot 4 433 613 présentée par la municipalité.

### 25. Période de questions

Les personnes présentes sont invitées par la mairesse, Mme Line Fréchette, à poser leurs questions.

### 26. Levée de la séance

Tous les points à l'ordre du jour ayant été épurés.

Il est proposé par le conseiller, M. Joël Jutras de lever la séance du conseil, à 20 heures et 10 minutes.

\_\_\_\_\_  
Mme Line Fréchette  
Mairesse

\_\_\_\_\_  
Mme Emilie Trottier  
Secrétaire-trésorière

La mairesse, Mme Line Fréchette, par la signature de ce procès-verbal, est en accord avec toutes les résolutions au sens de l'article 142.2 du *Code municipal du Québec* et décide de ne pas exercer son droit de veto.

### Certificat de crédits

Je, soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par les présentes qu'il y a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées durant la présente séance.

\_\_\_\_\_  
Mme Emilie Trottier  
Secrétaire-trésorière



**MUNICIPALITÉ SAINT-MAJORIQUE-DE-GRANTHAM**

N° de résolution  
ou annotation